

CONSTRUCTION DE + DE 20 M²

Art R421-1 du Code de l'Urbanisme

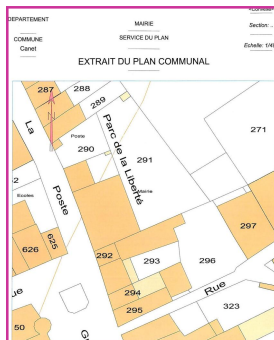
CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Si vous envisagez l'édification d'un local de plus de 20 m² (garage, abri de jardin fermé ...), ou d'une construction ouverte de plus de 20 m² (terrasse, abri de jardin ouvert) vous devez déposer un dossier de demande de permis de construire.

Pièces à fournir pour constituer la demande

DOSSIER en 6 exemplaires

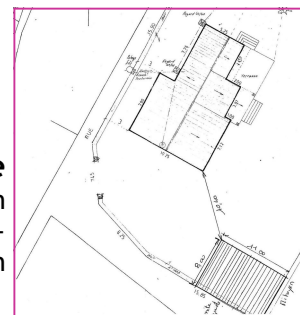
Formulaire CERFA n° 13406*01 rempli et signé



Plan de situation

Échelle 1/2000° ou 1 /1000 °

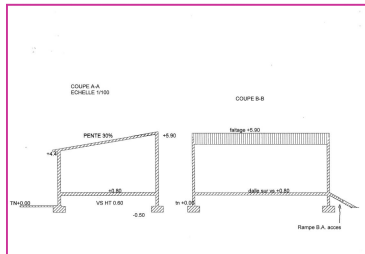
Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie



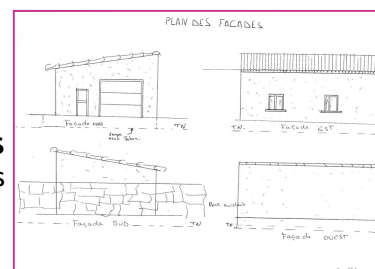
Plan de Masse

Indiquer échelle et orientation

Implantation par rapport aux limites séparatives, aux limites sur voirie publique et aux constructions existantes sur le terrain



Coupe verticale



Plan de façades des 4 faces



Volet paysager

- Notice explicative du projet (état des lieux, description projet : matériaux, aspect, utilisation, démolition éventuelle de bâtiment existant sur la parcelle, accès, réseaux ...), plantations (suppression éventuelle ou insertion)

- Photos : 2 vues sous deux angles distincts dont 1 permettant de visualiser le terrain dans son environnement

- Insertion paysagère du projet

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site internet

www.canet-herault.com

Rubrique urbanisme / formulaires / demande d'autorisation d'urbanisme

Ce document est téléchargeable sur le site internet www.canet-herault.com
rubrique urbanisme / renseignements pratiques / constructions nouvelles

Mairie de CANET—rue de la poste 34800 CANET

Tél : 04 67 88 91 40—Email : urbacanet.mairie@wanadoo.fr